

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9073**

### Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Photographie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative	recteur de l'académie, MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un créateur et un concepteur de prises de vues essentiellement numériques qui maîtrise, entre autres, les notions de cadrage, de lumière, de couleurs et de profondeur de champ. Cette activité qui constitue le cœur de son métier s'appuie sur une composante artistique forte qui lui permet de construire et de produire des images correspondant aux attentes de ses commanditaires et donneurs d'ordre mais, aussi, d'imaginer et de réaliser des photographies personnelles.

Il maîtrise également les techniques de traitement et de correction des images numériques brutes en fonction d'une demande formalisée ou d'une volonté artistique.

Il assure la finalisation et la gestion des images traitées et possède, en fin, des connaissances en gestion et en droit liées aux aspects juridiques, réglementaires et commerciaux relatifs à l'utilisation et à la commercialisation des images et à l'exercice des différents métiers auxquels son diplôme lui donne accès.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Studios de prises de vues, agences ou collectifs de photographes, groupes de presse, collectivités territoriales, administrations, laboratoires professionnels généralistes, structures de retouche d'image, entreprises de location de matériel photographique, presse spécialisée photo, distributeur de matériel photographique professionnel, agences de communication...

Travailleur indépendant dans le domaine de la prise de vue ou de la retouche d'image.

photographe, retoucheur d'image, opérateur numérique

### Codes des fiches ROME les plus proches :

E1201 : Photographie

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les unités composant le diplôme sont les suivantes :

- Culture générale et photographique
- Langue vivante : anglais
- Sciences appliquées
- Gestion et droit
- Technologie : sensimétrie et équipement
- Épreuve professionnelle de synthèse

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Idem

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 26 mars 2010 portant création du BTS "Photographie".

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

[www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Photographie](#)